

journal le 1500

VOLUME 40, NUMÉRO 1 • PRINTEMPS 2021

Fond supérieur, travaux majeurs, centrale Beauharnois

syndicat des employé-e-s
de métiers
d'Hydro-Québec



Ouvrier civil installant une plateforme dans une bache spirale, centrale Beauharnois

FIERS
DE NOS
MEMBRES!



ÉTATS FINANCIERS 2019 À L'INTÉRIEUR

Journal le 1500

Le *Journal Le 1500* est un bulletin d'information publié par le **Syndicat des employé-es de métiers d'Hydro-Québec**, section locale 1500 du Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ).

Président provincial : Stéphane Michaud
Secrétaire général : Sylvain Dubreuil

☎ 514 387-1500
☎ 800 361-8526
🌐 scfp.1500.org
✉ semhq@scfp1500.org



Responsable communications :
Emmanuel Patola
Conception, montage et traitement de textes : Mélanie Clément

Tirage : 9 010 exemplaires distribués gratuitement à tous les membres de la section locale 1500.

Impression : Atelier Québécois offset 1998 inc.



Imprimé avec des encres végétales sur du papier fabriqué au Québec certifié Écom-logo et contenant 100% de fibres recyclées postconsommation et désencrées sans chlore certifié.



La reproduction totale ou partielle des articles contenus dans le journal le 1500 est encouragée. Prière d'en indiquer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Note : la forme masculine utilisée dans ce journal désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes.

Si vous ne désirez pas recevoir la version papier du journal le 1500 à domicile, demandez que l'on vous retire de la liste d'envoi en communiquant avec nous à l'adresse suivante:
christinefontaine@scfp1500.org

Vous pouvez aussi consulter la version électronique du journal sur notre site Internet ou pour **effectuer votre changement d'adresse** au www.scfp1500.org

VOICI LES DIFFÉRENTS SUJETS DES RÉSEAUX 1500 QUI ONT ÉTÉ DIFFUSÉS DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE

Vous pouvez consulter les documents complets sur notre site Web au www.scfp1500.org à la section « NOUVELLES »

RÉSEAU SPÉCIAL

CALENDRIER D'AFFICHAGE INTÉGRÉ 2021

14 DÉCEMBRE 2020 - Volume 40, numéro 15

SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN CONDITIONS HIVERNALES

16 DÉCEMBRE 2020 - Volume 40, numéro 16

ARRÊT TEMPORAIRES DES ACTIVITÉS COMITÉS CPSS ET CCDST

11 JANVIER 2021 - Volume 41, numéro 1

TRAVAUX EN HAUTEUR SUR DES APPAREILS ET ÉQUIPEMENTS

18 JANVIER 2021 - Volume 41, numéro 2

DOSSIER VALORISATION MONTEURS TRANSPORT

27 JANVIER 2021 - Volume 41, numéro 3

LA RÉFLEXION CONTINUE

22 FÉVRIER 2021 - Volume 41, numéro 4

REPRISE DES ACTIVITÉS DES COMITÉS CPSS ET CCDST

23 FÉVRIER 2021 - Volume 41, numéro 5

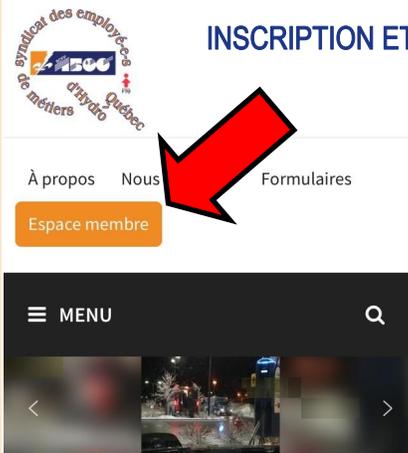
LA RÉFLEXION CONTINUE - SUIVI

17 MARS 2021 - Volume 41, numéro 6

VALORISATION MONTEURS TRANSPORT

29 MARS 2021 - Volume 41, numéro 7

INSCRIPTION ET ACCÈS À LA SECTION SÉCURISÉE DU SITE WEB



Si vous n'avez plus la lettre qui a été envoyée, contenant votre mot de passe temporaire et expliquant la procédure, contactez votre directeur syndical. Il sera en mesure de vous remettre le lien, la procédure et un mot de passe temporaire.

VOICI QUELQUES INFORMATIONS IMPORTANTES:

- Écrire le lien fourni dans la lettre **dans la barre d'adresse** de votre navigateur Web et non pas faire une recherche Google. **Les adresses HQ ne sont pas acceptées;**
- Inscrire le matricule et non pas le CIP ou CII;
- Écrire le mot de passe temporaire qui est sur la lettre (ou fournis par votre directeur) et non pas en créer un. Le mot de passe peut être changé plus tard;
- Votre identifiant est votre adresse courriel;
- Vous pouvez utiliser " Mot de passe oublié ? " si vous êtes déjà inscrit et que votre mot de passe ne fonctionne pas.

À la suite de l'inscription, l'accès au site Web est débloqué progressivement après vérifications des personnes inscrites. Il y a donc un délai entre l'inscription et l'accès au site Web.

LE MOT DES OFFICIERS

Nationalisons la production d'énergie! Restons MAÎTRES CHEZ NOUS, ça vous dit quelque chose?

En 2006, nous avons mené une vaste campagne au secteur Énergie concernant la nationalisation de l'énergie éolienne au Québec. Une campagne publique impliquant les syndicats représentant près de 18 000 travailleuses et travailleurs d'Hydro-Québec, ayant pour but de sonner l'alarme et de sensibiliser la population. Cette richesse collective du Québec était sur le point de tomber entre les mains des intérêts privés.

Plus de 60 ans après la Révolution tranquille, période charnière de notre histoire à laquelle est née la nationalisation de notre électricité québécoise, nous voici retombés dans un moment critique. Si nous voulons demeurer MAÎTRES CHEZ NOUS, nous devons retrousser nos manches rapidement. Il faudra aussi que nous devenions maîtres d'œuvre de la production d'énergie éolienne ou autres, comme le solaire ou l'hydrogène.

Les grands projets hydroélectriques et éoliens doivent demeurer générateurs d'emplois. Par contre, HQ doit en demeurer le maître d'œuvre. Il faut redevenir MAÎTRES CHEZ NOUS afin d'augmenter les revenus pour la collectivité du Québec, maintenir les services à la population et par-dessus tout, ne pas laisser filer ces revenus aux intérêts privés, amis du parti.

De 2009 @ 2013, ce sont 2.5 milliards de dollars qui ont été imposés en achats d'énergie éolienne à HQ; énergie dont nous n'avions absolument pas besoin. Le gouvernement libéral de l'époque imposait par décrets ces achats d'énergie à la société d'État. Jusqu'à ce jour, aucun parc éolien au Québec n'appartient à HQ : ils appartiennent tous aux intérêts des compagnies privées, parfois même étrangères.

En 2018, le parti de la CAQ de François Legault s'insurgeait sur l'annonce du projet éolien Apuiat dont le gouvernement libéral avait annoncé le partenariat avec Boralex et la nation innue. Il dénonçait publiquement la non-rentabilité et la liquidation de la richesse collective aux mains du privé, les coûts de production trop élevés et l'incohérence d'avoir ces surplus énergétiques.

À son entrée au pouvoir en 2018, chose promise, chose due : le gouvernement Legault met sur la glace le projet Apuiat tout simplement sur la notion que le projet est non rentable. Début février 2021, conférence de presse du premier ministre annonçant en grande pompe le Projet Apuiat en partenariat avec Boralex!

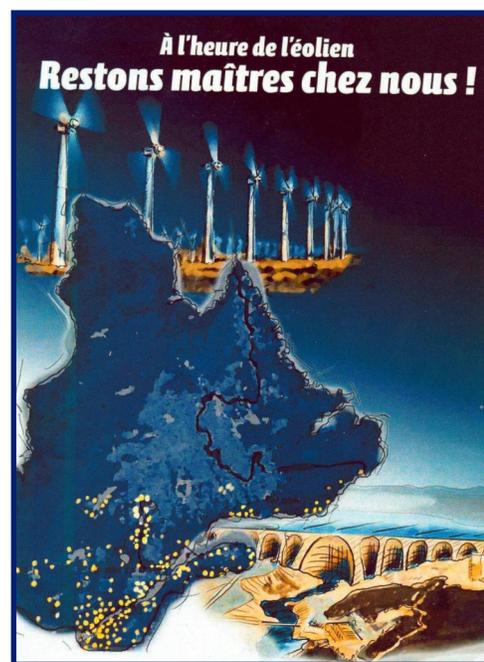
QUE S'EST-IL PASSÉ?

Le SFCP-1500 est très préoccupé par cette situation qui laisse perplexe. Pourquoi imposer à HQ d'acheter cette énergie à un prix fixé pour les 30 prochaines années à 0,06 \$/kWh à l'entreprise Boralex? Ce projet assure une autonomie financière à la communauté d'Apuiat et c'est très bien.



Mais pourquoi l'autre moitié à un intérêt privé? Pourquoi HQ n'est-elle pas propriétaire partenaire avec les communautés pour tous ces projets?

La richesse serait partagée au même titre avec les communautés et pour les besoins collectifs des Québécoises et Québécois; ces revenus doivent demeurer pour la collectivité.



Les emplois créés dans ces communautés seraient très bien rémunérés et pourraient devenir membres de notre belle famille 1500. Nous sommes conscients qu'avec la venue des nouvelles technologies et la transition énergétique, nous aurons à relever de nouveaux défis. Ça commence aujourd'hui! Nous devons reprendre le contrôle de cette tendance, nous avons tous les corps de métiers nécessaires pour évoluer dans ce domaine. Qu'on le veuille ou non, le Québec diversifie ses sources énergétiques et nous nous devons de récupérer cette opportunité d'enrichir la communauté québécoise et non seulement quelques actionnaires privés.

Notre société d'État a tous les moyens pour développer cette expertise et nous l'a déjà démontré publiquement au cours des dernières années. Nous devons développer cette filière éolienne et toute autre énergie à l'interne. Pour ce faire, nous devons intensifier nos représentations politiques envers le gouvernement. Il faut que la population du Québec en soit informée et derrière nous pour y arriver.

L'AVENIR NOUS APPARTIENT, MAIS NOUS DEVRONS NOUS EN OCCUPER ENSEMBLE AVANT QUE D'AUTRES LE FASSENT À NOTRE PLACE.

FORMATION « MON SYNDICAT »

Le 1500 souhaite la bienvenue à nos nouveaux membres qui ont suivi la formation « Mon syndicat »!



**Groupe Aériens Lebourneuf
19 janvier 2021**

**Groupe Aériens St-Hyacinthe
12 janvier 2021**



**Groupe Aériens Nobel St-Jérôme
2 mars 2021**



**Groupe Souterrains Montréal
5 janvier 2021**



LA MOBILISATION SUR LE PROJET DE LOI 59 CONTINUE!

Nous vous l'avons signalé précédemment, le 27 octobre dernier : le gouvernement a déposé le projet de loi n° 59 visant à « moderniser » le régime de santé et de sécurité du travail.

Le ministre Jean Boulet parle d'une prétendue modernisation. Force est de constater que ce projet de loi va plutôt empirer la situation tant du côté de la prévention que de l'indemnisation. Ce que nous voulons est pourtant simple: **protéger l'ensemble des travailleurs et des travailleuses du Québec.**

ALORS, QUE FAIRE MAINTENANT?



Il faut informer l'ensemble des députés/députées du Québec que l'odieux projet de loi n° 59 tel quel n'est pas une option! Nous avons besoin de vous pour **informer votre député/députée!**

À la veille de l'étude détaillée du projet de loi n° 59, vous êtes invités/invitées à envoyer une lettre à **votre député/députée** lui demandant de faire connaître votre position au ministre Boulet.

Passez le message et envoyez une lettre à votre député-e!

VISITEZ LE

ftq.qc.ca/pl59-passez-le-mot-a-votre-depute-e/



Emmanuël Patola
Responsable du comité provincial
de communication

COMITÉ DROITS DE LA PERSONNE

Droits des femmes: Le thème d'une journée - Pertinente toute l'année!

La pandémie de Covid-19 a un impact négatif sur les femmes et **exacerbe les inégalités**.

Dans ce contexte de crise et de discriminations, les femmes et les organisations féministes au Québec ont dénoncé les injustices et ont exigé des changements plus que jamais nécessaires. Pourtant, les nombreuses revendications portées par les femmes depuis des décennies ne sont toujours pas entendues et la pandémie a révélé à quel point le progrès constaté était fragile et précaire.



Molotov communications. Illustration: Valaska

Qu'en est-il dans nos métiers?

Même si nos consœurs peuvent ne pas sembler concernées, les métiers traditionnellement masculins ne sont pas épargnés. Nous constatons d'importants reculs dans ce qui a déjà été considéré comme « acquis ».

-  Les enjeux de santé et sécurité féminins demeurent invisibles;
-  Sous le prétexte de « moderniser » la Loi sur la santé-sécurité au travail, le programme pour une maternité sans danger « *Retrait préventif ou réaffectation de la travailleuse enceinte ou qui allaite* » est remis en question dans le projet de loi 59;
-  Retour des obstacles à l'emploi par la réapparition de critères d'embauche discriminatoires.

Comme chaque année, la *Journée internationale des droits des femmes - 8 mars* vise à reconnaître et souligner les réalisations des femmes tant aux niveaux social et culturel que politique et économique. Cette année c'était sous le thème de cette année « **Écoutons les femmes** ».

En luttant pour les droits des femmes, on reconnaît que toutes les luttes pour les droits de la personne et la justice sont interreliées. Pour rendre justice à toutes les femmes, on se doit de démanteler toutes les formes d'inégalité auxquelles elles sont confrontées.

APPUYONS LA DÉCLARATION DU SCFP-QUÉBEC!



8 mars 2021 : déclaration du SCFP-Québec

<https://scfp.qc.ca/8-mars-2021-declaration-du-scfp-quebec/>

8 mars 2021



À l'origine de la Journée internationale des droits des femmes se trouve la mobilisation des ouvrières d'Amérique et d'Europe. En effet, le 8 mars 1857, les couturières new-yorkaises réclamaient la réduction du temps de travail, l'augmentation des salaires, l'égalité pour un travail égal, des crèches et le respect de leur dignité. Il aura fallu attendre 1910 pour que la décision de célébrer la Journée des femmes le 8 mars soit prise. L'objectif était alors l'obtention du droit de vote pour toutes les femmes.

C'est seulement en 1977, plus de cent ans après leur lutte, que l'ONU adopte une résolution pour que les pays membres de cette organisation consacrent le 8 mars à la défense des droits des femmes.

Depuis la Révolution tranquille, le monde syndical québécois a soutenu les divers combats des femmes. Durant les années 1980, les syndicats appuient les revendications féministes pour la mise en place d'un congé de maternité, pour une politique de conciliation travail-famille ou encore pour l'instauration de garderies. Ces coalitions avec les mouvements de femmes conduiront, par exemple, à la création des CPE en 1997. C'est aussi grâce au soutien du SCFP-Québec envers les demandes des femmes pour l'établissement d'une Loi sur l'équité salariale qu'elle sera enfin adoptée en 1996 à la suite de la grande marche Du pain et des roses.

Luttes contemporaines

Aujourd'hui, les mouvements de femmes et syndicaux se mobilisent pour contrer les attaques en matière de santé et sécurité du travail contenues dans le projet de loi 59 du ministre Boulet. Ce dernier constitue un recul majeur en ce qui a trait à la prévention et l'indemnisation en cas d'accidents ou de maladies au travail. De plus, il limite l'accès aux femmes enceintes au retrait préventif. Encore une fois, la lutte commune est nécessaire pour conserver nos acquis.

En ce 8 mars 2021, les personnes dirigeantes du SCFP-Québec ainsi que le Comité des femmes du SCFP-Québec dénoncent la discrimination et les inégalités systémiques vécues de tout temps par les femmes. La crise sanitaire actuelle a aggravé ces injustices. Elle nous a également permis de mieux comprendre les effets du sexisme et, notamment, du racisme dans nos institutions sociales.

La lutte doit donc se faire en écoutant les voix des femmes noires, autochtones, racisées, marginalisées afin de combattre l'exclusion sociale, la pauvreté et la violence qui ne font qu'augmenter dans notre société. C'est pourquoi, en ce 8 mars 2021, le SCFP-Québec s'engage à écouter les revendications des Québécoises et à mettre en place avec elles des mécanismes pour faire avancer leurs luttes.

Écoutons les femmes! Elles sont au cœur des combats syndicaux!

Luttons ensemble pour conserver nos acquis, pour améliorer nos conditions de travail et pour que cesse l'exclusion, la pauvreté et la violence dont sont victimes les femmes dans notre société.

Benoit Bouchard, président du SCFP-Québec

Joëlle Ravary, présidente du Comité des femmes

Carole Neill, vice-présidente secteur universitaire et responsable politique du Comité des femmes

C'est pourquoi il est pertinent pour nous d'être engagés pas juste en cette journée, mais bien toute l'année.



**ÉCOUTONS LES FEMMES ET SOYONS
PROTAGONISTES D'UN CHANGEMENT ATTENDU
DEPUIS LONGTEMPS**

À propos du Collectif 8 mars

Le Collectif 8 mars est formé de représentantes provenant de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), du Réseau des Tables régionales de groupes des femmes du Québec, de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), de Femmes de Diverses Origines (FDO), de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ), de la Fédération des femmes du Québec (FFQ), de la Fédération des travailleuses et travailleuses du Québec (FTQ), du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ) et du Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ).

Joëlle Ravary et Carole Martin, responsables du comité provincial droits de la personne

DROITS DE LA PERSONNE - suite

PL59: Les femmes sont les moins bien protégées

Loin d'être une véritable modernisation, le projet de loi n° 59 perpétue la discrimination systémique envers les travailleuses et constitue un exemple du refus du gouvernement d'écouter les femmes et de prendre en compte leurs réalités.

Classification dépourvue d'évaluation rigoureuse, ne reflétant pas véritablement les risques. La classification proposée dans le projet de loi serait basée sur les sommes dépensées pour les lésions professionnelles au cours des dix dernières années pour attribuer un niveau de risque (faible, moyen, élevé) aux milieux de travail et c'est ce classement qui détermine les mesures de prévention appliquées. Ainsi, une entreprise classée « risque faible » aurait moins d'exigences en matière de prévention qu'une entreprise classée « risque moyen » et ainsi de suite. Cette méthode :

- ◆ **Sous-estime les risques qu'encourent les travailleuses** puisqu'elles sont particulièrement sujettes à des blessures ou troubles reliés au travail, qui sont sous-déclarés auprès de la CNESST. Le résultat de ce mode de classification est qu'en pleine pandémie de la COVID-19, après 25 000 cas de contamination et 12 décès de membres du personnel de la santé, les hôpitaux du Québec sont considérés comme étant à « risque faible ».
- ◆ **Limite l'accès à la prévention pour 73 % des travailleuses** parce que faisant partie des milieux de travail jugés à « faible risque » pour la santé et sécurité. C'est dû à cette catégorisation qui minimise les risques encourus par les femmes.
- ◆ **Coupe la prévention dans des milieux où celle-ci permet de prévenir très efficacement les accidents de travail.** Des dépenses d'indemnisation faibles peuvent tout autant être indicatrices d'un excellent travail de prévention.
- ◆ **Va à l'encontre du principe de l'Analyse différenciée selon les sexes-ADS** préconisée par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Programme pour une maternité sans danger (PMSD) : Au moment d'écrire ces lignes, le PMSD était toujours en danger. Le ministre Boulet affichait une certaine ouverture mais pas la reconnaissance qu'il est essentiel que toutes les femmes enceintes ou qui allaitent, dans toutes les régions du Québec, y aient un accès légitime et optimal, sans disparités et sans iniquités.

Occasion manquée d'utiliser un langage inclusif : la rédaction de la loi utilise le « masculin générique » où le genre masculin est considéré comme englobant les deux genres, même pour qualifier des professions exercées en grande majorité par des femmes. Notons que la féminisation des titres de métiers est recommandée par l'Office québécois de la langue française, et ce, depuis 1979.

Analyse différenciée selon les sexes- ADS: pour l'égalité de fait

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Processus d'analyse favorisant l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes. Permet de prendre en compte les effets différenciés que pourrait avoir l'adoption d'une loi, d'un règlement, d'une politique, d'un programme, d'une mesure ou d'un service afin d'éviter qu'elle ait pour conséquence d'accroître les inégalités entre les femmes et les hommes. L'ADS s'effectue au cours de l'élaboration, de l'évaluation et du suivi d'un projet. Dans certaines situations, l'ADS mènera à une offre de mesures différentes pour les femmes et les hommes, ce qui permettra de réduire les inégalités.

L'ADS est un des outils de la politique gouvernementale pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, qui vise à prévenir l'inégalité. Avec cette politique, le gouvernement convie les acteurs de tous les secteurs d'activité à s'engager en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes.



Monsieur Boulet,
NE TOUCHEZ PAS
à notre retrait préventif !

#8MARS #PL59

En savoir plus : www.sante-a-rabais.ca





DÉLÉGUÉ-ES SOCIAUX

CONFÉRENCE ANNUELLE ET JOURNÉE DE RECONNAISSANCE

Les 3 et 4 février derniers se déroulait la 33^e conférence annuelle des délégués-es sociaux du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain.

Pour la première fois, elle s'est tenue de façon virtuelle sous le thème : Un regard sur ma santé mentale au travail. Deux (2) conférencières-ergothérapeutes en santé mentale nous ont entretenus sur nos façons d'intervenir auprès de nos collègues en détresse étant à distance. Nous avons aussi eu droit à des trucs pour prendre soin de nous-mêmes en ce temps de pandémie. Plus ou moins 150 personnes se sont jointes à la conférence malgré tout. Nous avons plusieurs nouveaux défis depuis un (1) an.

Nous devons non seulement renouveler nos façons d'intervenir, mais le nombre d'interventions a beaucoup augmenté dernièrement. L'isolement et les séparations sont les plus fréquentes demandes d'aide que nous recevons.



Anne Filiatrault
Coordonnatrice provinciale
Réseau des délégué-es sociaux

Nous tenons à souligner leur excellent travail et le 14 février dernier était la « Journée de reconnaissance des délégués sociaux et déléguées sociales ». Cette journée prend d'autant plus son sens cette année et nous vous invitons à les remercier si vous les croisez dans votre quotidien.

Nous avons de nouveaux délégués-es sociaux au niveau de notre structure et d'autres collègues sont en attente de leur formation. Nous en avons partout dans la province et nous sommes présents pour vous aider si vous vivez des moments difficiles. Ils font un travail hors pair et souvent dans l'ombre sans toute la reconnaissance qu'ils méritent.

Merci de la part de toute l'équipe du 1500!



LIEN UTILE :

Vous pouvez aller consulter la liste complète de vos délégués sociaux et déléguées sociales sur notre site [Internet](#)

POUR L'ÉGALITÉ

L'apport de la communauté noire à l'émancipation de notre société a malheureusement été effacé des livres d'histoire (ou est tout simplement méconnu) ce qui fait en sorte que, même si notre société a beaucoup progressé au fil des décennies, la réalité du traitement différentiel réservé aux personnes Afro-descendantes demeure.

Le Mois de l'Histoire des Noirs - #MHN se veut une excellente opportunité pour contrer cette lacune. Ça nous donne accès à une foule de webinaires, de matériel, de références à des livres, des films, de la musique pour mieux connaître les expériences, les contributions et les exploits des citoyens et citoyennes ayant un héritage africain. La richesse de leur apport à notre histoire est fascinante.

Célébré en février depuis 25 ans, cet événement demeure nécessaire pour mettre en lumière ces enjeux qui persistent. L'inspiration et les outils qu'on y puise sont toujours disponibles et soutiennent nos efforts à œuvrer à l'avènement d'un monde sans racisme non seulement en février, mais bien toute l'année.



« C'est la version populaire de l'histoire, la version de ceux que l'on n'entend jamais. »

CÉLÉBRONS
LE MOIS DE
L'HISTOIRE
DES NOIRS

À LA MÉMOIRE DE
JENNIFER HODGE
DE SILVA (1951-1989)

Jennifer Hodge de Silva était une documentariste montréalaise. Son œuvre novatrice retrace l'expérience des Canadiens noirs et donne une voix aux nombreuses communautés ethniques qui façonnent notre pays.

scfp.ca/le-mois-de-l-histoire-des-noirs

SCFP

MOIS DE
L'HISTOIRE
DES NOIRS



Le SCFP engagé pour l'égalité.

Le SCFP est résolu à combattre le racisme et la haine sous toutes leurs formes et à donner aux membres les moyens de s'exprimer et d'agir contre la discrimination.

Pour ce faire, plusieurs actions militantes sont mises en place non seulement pour souligner les événements thématiques, mais aussi à chaque jour. Parmi celles-ci, soulignons l'initiative du Comité national sur la lutte contre le racisme, la discrimination et l'équité en emploi, aussi connu sous le nom de Comité national arc-en-ciel, qui a rédigé une résolution demandant au SCFP d'élaborer une **stratégie nationale de lutte contre le racisme**. L'évaluation de la situation et la consultation des membres sont complétées. Les conclusions seront présentées au congrès national de l'automne 2021.

LE 1500 COLLABORE AUX TRAVAUX ET SOUTIENT CES ACTIONS AFIN DE CONTRER TOUTE DISCRIMINATION ENVERS SES MEMBRES ET VOUS INCITE À FAIRE DE MÊME.

Et parce qu'on gagne toujours à en connaître davantage, voici quelques suggestions :

KENBE LA, JUSQU'À LA VICTOIRE Ce chef-d'œuvre de Will Prosper est un hymne à la vie et un film percutant dont plusieurs tireront des leçons.

UNE MÉMOIRE OUBLIÉE, UNE GÉNÉRATION SACRIFIÉE Ce court-métrage de Martine Duviella relate le parcours de personnes issues de la communauté haïtienne lorsqu'ils et elles se sont installés à Montréal.

LE GRAIN DE SABLE Livre jeunesse du coauteur Webster

RITO JOSEPH :«L'histoire des Premières Nations est intimement reliée à celle des Afro-descendants, dans la mesure où leurs points de vue ont carrément été effacés des enseignements. Il y a définitivement un travail de rééducation à faire». Rencontrez-le sur le site du MHN, par ses Webinaires ou Tour de ville de Montréal.

JAZZ ET PETITE BOURGOGNE sur icimusique.ca et **LE ROCKHEAD'S PARADISE DE RUFUS ROCHEAD** le site de la ville de Montréal – mémoires des Montréalais.

SÒL Le court-métrage de Nicholle Kobe et de Tatiana Zinga Botao relate une histoire récente en lien avec une personne de couleur qui prodigue des soins en temps de pandémie.

Joëlle Ravary et Carole Martin
Responsables du comité
provincial droits de la personne



ESPACE RÉSERVÉ À L'ENVOI POSTAL

ENVOI DE PUBLICATION CANADIENNE N° 40064011

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée
au Canada au: **SYNDICAT DES EMPLOYÉ-E-S DE MÉTIERS
D'HYDRO-QUÉBEC**, 1010, rue De Liège Est, 3e étage
Montréal (Québec) H2P 1L2



S'INVESTIR POUR
UNE MEILLEURE SOCIÉTÉ.

Cotiser régulièrement à votre REER+, c'est plus facile que vous le croyez. La solution ? La retenue sur le salaire.

À chaque paie, un montant fixe est prélevé et déposé dans votre REER+.

→ Vous fixez le montant de la retenue.

→ Vous pouvez modifier ou cesser la retenue en tout temps.

→ Vous pouvez bénéficier des économies d'impôt* à chaque paie.

Pour en savoir +

fondstfq.com/automatique



Le Fonds de solidarité FTQ aimerait souligner le travail des RL de la section locale 1500 :

Adrian Albachiaro

Tony Boivin

Linda Bouchard

Nadia Côté

Raphael Cyr

Jérémie Gagné

Benoît Labonté

Tommy Lavoie

François Paré

Alain Plourde

Marc Poirier

Pierre-Luc Poirier

Michel Théoret

* Les crédits d'impôt accordés aux actionnaires du Fonds de solidarité FTQ sont de 15 % au Québec et de 15 % au fédéral. Ils sont limités à 1 500 \$ par année fiscale, ce qui correspond à l'achat d'actions du Fonds de solidarité FTQ d'un montant de 5 000 \$.

Veillez lire le prospectus avant d'acheter des actions du Fonds de solidarité FTQ. Vous pouvez vous procurer un exemplaire du prospectus sur le site Web.fondstfq.com, auprès d'un responsable local ou aux bureaux du Fonds de solidarité FTQ. Les actions du Fonds de solidarité FTQ ne sont pas garanties, leur valeur fluctue et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.